Bastia
CITÀ DI CULTURA

Avec le soutien de la
cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

APPEL À PROJETS

AMI Bien Vieillir en QPV

Règlement de l'Appel à projets



Le présent appel à projets est exclusivement ouvert aux associations à but non lucratif, régulièrement déclarées et disposant de la personnalité juridique. Les entreprises commerciales, sociétés à but lucratif et travailleurs indépendants ne sont pas éligibles.

I) Contexte, objectifs
II) Public visé, localisation et thématiques à traiter
III) Les attendus concernant les actions proposées
IV) Le dossier à remplir, personne à contacter, date limite

I) Le contexte, objectifs

Un constat est de plus en plus régulièrement fait, tant au niveau local que national : la part des plus âgés dans la population est en constante augmentation. Fort de ce fait, le vieillissement peut être appréhendé comme un facteur de fragilisation ou comme une source d'expérience. C'est dans cette seconde logique que la ville de Bastia a souhaité candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ***« Bien Vieillir en Quartier Prioritaire de la Ville »*** porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à la fin de l'année 2024.

Ainsi, depuis 2025, la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS) expérimente une méthode de travail, en partenariat étroit avec les dispositifs de droit commun, afin de permettre aux personnes en situation de vieillissement d'être autonome dans leur logement, et de rester dans leur quartier tout en participant pleinement à la vie de celui-ci.

En ce sens, la chargée de mission Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la DRUCS est allée à leur rencontre, à leur domicile, pour identifier précisément leur situation et leur donner l'occasion de s'exprimer à propos de leurs difficultés, besoins ou attentes.

La ville, par le biais de cet appel à projets entend déployer des actions dans lesquelles ils seront acteurs, et dont l'approche se veut avant tout basée sur l'aller-vers et la proximité. L'implication des séniors dans le projet est vivement recherchée.

II) Public visé, thématiques à traiter

L'appel à projet entend cibler les personnes âgées de 65 ans et plus, habitant le secteur qui fait l'objet d'un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) à savoir la cité des Arbres Monts et des Lacs à Lupinu (cf. cartographies ci-dessous). Ce public représente 43% des locataires de la zone, très précisément, ce sont 248 ménages qui ont été pré-repérés.

Si les projets doivent viser en particulier les séniors, ils peuvent également être étendus aux aidants, et à d'autres publics. Pour ce dernier point, il convient de préciser en quoi les autres publics éventuellement concernés par ces projets sont en lien avec les séniors du NPRU : il est ici donc question de développer des actions intergénérationnelles.

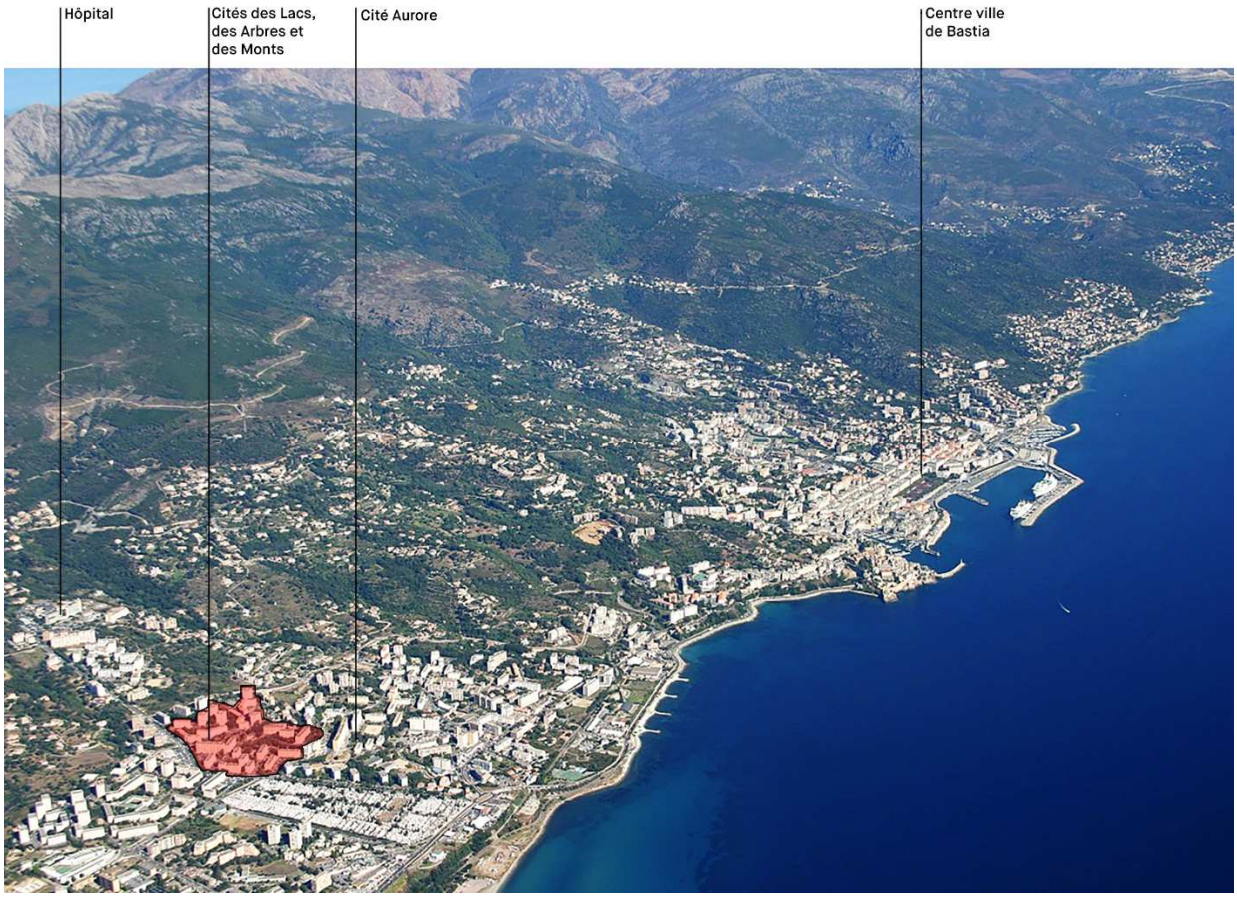



Les thématiques à traiter sont diverses, la liste n'étant pas exhaustive :

- Lutter contre l'isolement au sens large,
- Pallier la perte d'autonomie,
- Favoriser l'inclusion, la cohésion et la participation sociale,
- Favoriser le « bien vieillir » (santé physique, santé mentale, nutrition…),
- Restaurer le rôle des personnes âgées en tant que source de lien social et socle de valeurs communes,
- Favoriser les liens intergénérationnels

III) Les attendus concernant les actions proposées

Les projets financés peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition qu'ils ciblent le public visé (cf supra).

Les actions se déroulant sur les quartiers peuvent donc se déployer sur des équipements limitrophes, ou prendre lieu en divers endroits, mais la question de la mobilité devra également être traitée.

Sont exclus de cet appel à projets et des dépenses éligibles :

- Les dépenses d'investissement,
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux, politique, ou syndical,
- Les projets financés dans le cadre du droit commun sur d'autres quartiers, et proposés sur pour cet AAP sur les quartiers prioritaires.

IV) Le dossier à remplir, personne à contacter, date limite

Les porteurs souhaitant déposer un dossier devront impérativement remplir le formulaire synthétique de présentation de l'action, et de joindre un prévisionnel financier détaillant clairement les dépenses, en format PDF.

Le budget prévisionnel de l'action devra détailler précisément les différents postes de dépenses et faire apparaitre les recettes : autofinancement et cofinancements notamment.
Il est conseillé d'utiliser le formulaire joint en annexe.
En cas de dépôt de plusieurs actions, le porteur est invité à remplir un formulaire par projet et établir un budget par projet.

❖ Comment déposer ? Par mail aux DEUX adresses suivantes : mehousseau@bastia.corsica ET amaestracci@bastia.corsica

❖ Quand ? Le dépôt des offres se fera du **16 novembre au 16 décembre 2026 inclus** au plus tard.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marie-Eva HOUSSEAU, chargée de mission maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), DRUCS, Ville de Bastia
  Tel : 04.95.55.09.19 - mehousseau@bastia.corsica

- Angélique MAESTRACCI, assistante administrative DRUCS, Ville de Bastia
  Tel : 04.95.55.96.39 - amaestracci@bastia.corsica

REMARQUE :

La Ville se réserve le droit de demander au porteur de projet des compléments permettant de mieux cerner son projet ou l'activité du porteur.

Si cela est pertinent, la Ville se réserve également le droit de proposer au porteur de réorienter son action dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, dont l'appel à projets sera lancé courant novembre 2026.





ANNEXE : MODELE DE BUGDET PREVISIONNEL A UTILISER

Projet n°

6. Budget[5] du projet

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire - projet pluriannuel

Suppression du budget - projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation [2]**	
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		**TOTAL**	

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs